



*Au service
des peuples
et des nations*

**EVALUATION FINALE DU PROJET DE PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE
LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**



Rapport Final
Novembre 2018



TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	6
1.1 Contexte et justification du projet	6
1.2. Objectifs et résultats attendus de la mission d'évaluation	7
II. METHODOLOGIE.....	8
III. CONCEPTION DU PROJET	9
3.1. Données de base du projet	9
3.2. Objectif et description sommaire du projet.....	9
IV. ETAT D'EXECUTION DES ACTIVITES DU PROJET	10
4.1. Exécution physique	10
4.1.1. Composante « Développement d'éco village / d'éco communes ».....	10
4.1.2. Composante « Promotion de Moyens d'Existence Durable ».....	11
4.1.3. Appuis institutionnels/ renforcement des capacités	12
4.1.4. Les activités en cours.....	14
4.2. Exécution financière	14
4.2.1. Appui institutionnel/renforcement des capacités	14
4.2.2. Développement des écovillage/ éco communes	15
4.3. Analyse de la performance.....	16
4.3.1. Pertinence du projet.....	16
4.3.2 Efficacité	16
4.3.3 Efficience	17
4.3.4 Effets/impacts	18
4.3.5 Durabilité et répliquabilité des acquis du projet	21
4.4 Examen/ analyse des contraintes/limites et solutions proposées.....	22
4.4.1 Au plan institutionnel et de la coordination du projet.....	22
4.4.2. Décaissement et démarrage des activités.....	22
4.4.3 Au plan technique	23
4.4.4 Approche de mise en œuvre	24
4.4.5 Contraintes pour le financement des activités	24
4.4.6 Les activités programmées avec les communautés mais non réalisées	24
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	24
ANNEXE	28

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Données de base du projet.....	9
Tableau 2 Résultats de mise en œuvre de la composante Développement d'éco village	11
Tableau 3 Résultats de mise en œuvre de la composante « Promotion de Moyens d'Existence Durable »	12
Tableau 4: Efficacité dans le développement des écovillages	17
Tableau 5: Recettes additionnels induits par le projet.....	20

SIGLES ET ABREVIATIONS

CCR : changement climatique et Résilience

CVD : Comité Villageois de Développement

DD/CC : Développement Durable et Changement Climatique

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

FVC : Fonds Vert Climat

GAR : Gestion Axée sur les résultats

ICAT : Institut de Conseil et d'Appui Technique

MERF : Ministère de L'Environnement et des Ressources Forestières

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RRC : Réduction des Risques aux Catastrophes Naturelles

SCAPE : Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi

SNU : Système des Nations Unions

INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification du projet

La recrudescence des événements hydro-climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, vents forts etc.), la dégradation avancée des ressources naturelles (taux de déforestation annuel passant de 4,5% en 2005 à 5,75% en 2011), la faible part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du pays, l'accentuation de l'érosion côtière, l'absence de normes de rejet des déchets industriels et domestiques et le manque de suivi des plans de gestion environnementale ont des impacts négatifs déterminants sur le développement économique, social et, évidemment, environnemental du Togo.

Malgré l'amélioration de la gouvernance environnementale par l'adoption de nouveaux instruments juridiques (loi-cadre sur l'environnement, le code forestier, la loi sur la biosécurité) et le renforcement du cadre institutionnel (la création d'une agence nationale de gestion de l'environnement, d'un fonds pour l'environnement, d'une commission nationale de développement durable), l'adoption des décrets d'applications et l'opérationnalisation des entités mises en place constituent un défi majeure pour les perspectives de développement durable du Togo.

Au regard de ces multiples défis, le gouvernement s'est engagé à travers la SCAPE, à renverser les tendances de dégradation de l'environnement et des ressources naturelles afin :

- De sauvegarder les moyens d'existence des populations,
- De renforcer la gouvernance environnementale à tous les niveaux.

L'appui à l'adaptation aux changements climatiques et à l'accès aux services énergétiques de base est donc retenu comme domaines prioritaires d'intervention du SNU. La démarche retenue a consisté à l'élaboration des programmes d'investissements prioritaires à mettre en œuvre dans deux éco villages pilotes (Ando-Kome et Do nomade) afin de contribuer à la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le projet est dans sa phase finale et il est prévu une évaluation dont les enjeux sont déterminants pour orienter la poursuite des efforts conjoints du PNUD et du gouvernement togolais.

1.2. Objectifs et résultats attendus de la mission d'évaluation

L'objectif de cette évaluation est d'analyser les performances et les résultats du projet de développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques en tenant compte de ses objectifs et de la pertinence des diverses activités menées dans le cadre de la mission assignée au projet et des directives ultérieurement initiées par le PNUD et les autres parties prenantes audit projet.

L'évaluation fera également les recommandations sur l'opportunité et les moyens de la poursuite de l'appui du PNUD aux initiatives de promotion de développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques.

Il s'agira spécifiquement de :

- mesurer les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats attendus du projet au regard des indicateurs de la matrice des résultats en tenant compte du contexte de la mise en œuvre et de mobilisation des ressources ;
- documenter et analyser la pertinence des différentes activités du projet (programme, coordination, résultats, contraintes, opportunités, défis) ;
- évaluer les modalités de gestion et des arrangements institutionnels utilisés dans la mise en œuvre du projet ;
- examiner la participation des différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de ce projet ainsi que les partenaires qui en découlent ;
- dégager des conclusions et recommandations permettant aux PNUD d'améliorer ses interventions dans le domaine du développement local durable et la résilience des communautés aux changements climatiques.

II. METHODOLOGIE

Les principes généraux de la méthodologie appliquée pour cette évaluation respectent les orientations données par les principales organisations internationales d'aide au développement. Ils s'inspirent de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2006), du Programme d'action d'Accra (2008) ou encore du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011). Une bonne partie de ses éléments sont compilés dans le Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement réalisé par le PNUD en 2009.

Afin d'assurer l'appropriation de cette évaluation par la partie nationale toutes les parties prenantes au projet ont été consultées et intégrées au processus d'évaluation. Il s'agit notamment des différents ministères et des différentes administrations publiques dont les points de vue sont déterminants. Cette approche doit pouvoir contribuer à améliorer l'appropriation nationale du projet et par conséquent le renforcement de transparence et de durabilité des résultats du projet. Les critères et outils d'évaluation de gestion axés sur les résultats utilisés sont basés sur ceux validés et expérimentés par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) et qui prennent en compte la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la viabilité et la réalisabilité. L'évaluation a été guidée par les principes du respect des Droits de l'Homme et de l'égalité des sexes.

De manière concrète la mission a été réalisée en plusieurs étapes dont (i) une revue documentaire qui s'est poursuivie tout au long de la mission, (ii) l'élaboration d'un rapport de démarrage contenant les outils de collecte de données, qui a été soumis au PNUD et qui a fait l'objet d'amendement, (iii) les entretiens avec les structures du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) impliquées dans la gestion du projet, les partenaires de mise en œuvre, les institutions bénéficiaires du projet, les communautés villageoises des deux écovillages, et enfin (iv) l'élaboration du rapport de l'évaluation.

La collecte des données a nécessité l'utilisation de plusieurs outils compte tenu de la diversité des bénéficiaires et des partenaires. Il s'agit de (i) la méthode du changement le plus significatif (CPS) qui permet de retracer l'histoire des changements et de distinguer, à travers un canevas, le changement le plus marquant pour les acteurs individuels ou collectifs, (ii) la matrice SEPO (succès, Echec, potentialités, obstacles), (iii) l'histoire de vie qui est une méthode qui vise à revisiter une action de développement à travers le récit d'un bénéficiaire, (iv) la matrice des résultats, etc.

III. CONCEPTION DU PROJET

3.1. Données de base du projet

Tableau 1 Données de base du projet

Calendrier de mise en œuvre	Financement (dollars US)
Période de mise en œuvre : 2014- 2018 Projet ID : 00089464 Date programmée du début : janvier 2014 Date effective du début : octobre 2014 Fin programmée du projet : Décembre 2018 Fin effective du projet : Décembre 2018 (provisoire)	1. Ressources allouées - PNUD (TRAC) : 2 750 500 - A rechercher : 8 000 000 2. Autres ressources du projet - Autres partenaires de cofinancement - Gouvernement : 240 000 Total financement : 10 990 500
Produits attendus	Institutions de mise en œuvre
1. Une assistance technique est apportée au gouvernement pour la formulation et la mise en œuvre de politiques favorisant la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles 2. Les initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnements et résilience aux changements climatiques sensibles au genre sont démultipliées à travers la promotion des bonnes pratiques	Entité d'Exécution/ partenaires de mise en œuvre : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières Entité de mise en œuvre/ partenaires responsables : Ministère en charge de l'agriculture, du Développement à la base

3.2. Objectif et description sommaire du projet

Le projet vise à assoir une démarche liant étroitement les actions de sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la pauvreté, en prenant en compte l'autosuffisance alimentaire et énergétique, la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement aussi bien au plan local que global, à travers des initiatives communautaires innovantes sensibles au genre.

Ce projet comporte deux composantes : (i) Développement d'écovillage /d'éco communes et (ii) Promotion de Moyens d'Existence Durable (MED).

La démarche retenue a consisté à l'élaboration des programmes d'investissements prioritaires à mettre en œuvre dans les deux écovillages (Ando kpomey et Donomadé) afin de contribuer à la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces programmes d'investissements prioritaires s'articulent autour de cinq (5) composantes à savoir ; (i) la bonne gouvernance ; (ii) maîtrise de l'eau ; (iii) énergie renouvelable et réduction des gaz à effet de serre ; (iv) santé et cadre de vie et (v) moyen d'existence durable.

Les produits attendus sont : (i) une assistance technique est apportée au gouvernement pour la formulation et la mise en œuvre de politique favorisant la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, ii) les initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience aux changements climatiques sensibles au genre sont démultipliées à travers la promotion des bonnes pratiques.

IV. ETAT D'EXECUTION DES ACTIVITES DU PROJET

4.1. Exécution physique

4.1.1. Composante « Développement d'éco village / d'éco communes »

La mise en œuvre de la composante « Développement d'éco village / d'éco communes » a porté sur (i) l'identification de modèle d'éco village ; (ii) l'élaboration du plan de gestion écologique/Plan d'investissement ; (iii) la mise en place d'organes de gouvernance locale ; (iv) l'élaboration de charte locale de gestion de ressources naturelle ; (v) la réalisation du bilan sur les émissions des gaz à effet de serre et (v) l'élaboration d'un document de stratégie nationale d'écovillage doté de programme d'action. A la date, les trois premières activités ont été entièrement mise en œuvre avec des taux de réalisation satisfaisants. La dernière activité (v) a été partiellement mise en œuvre et n'a concerné que le document de programme qui devait permettre de mobiliser les ressources pour la mise à échelle de l'initiative éco village, étant donné que les résultats de la phase pilote ont été jugés satisfaisants.

Par contre l'activité sur l'élaboration de charte locale de gestion de ressources naturelles n'a pas été réalisée car les deux communautés (Ando Kpomey et Donomadé) disposaient déjà des règles locales de gestion de ressources naturelles, réalisées avec l'appui des ONGs dans le cadre d'autres projets antérieurs. Le bilan sur les émissions des gaz à effet de serre n'a pas été réalisé alors qu'il aurait permis d'apprécier la contribution du projet dans le bilan carbone.

Tableau 2 Résultats de mise en œuvre de la composante Développement d'éco village

COMPOSANTES/ Activités	Unités	Ligne de base	Prévision	Réalisation	Taux d'exécution
Développement d'éco village / d'éco communes					
Identification de Modèle d'éco village	Nbre	0	2	2	100
Plan de gestion écologique/Plan d'investissement	Nbre	0	2	2	100
Organes de gouvernance locale mis en place	Nbre	2	10	15	150
Charte locale de gestion de ressources naturelle	Nbre	2	0	0	
Bilan des émissions des gaz à effet de serre	Nbre	0	0	0	
Document de stratégie national doté de programme d'action	Nbre	0	1	1	100
Taux global d'exécution					112,5

4.1.2. Composante « Promotion de Moyens d'Existence Durable »

La mise en œuvre de la composante « Promotion de Moyens d'Existence Durable » a porté sur plusieurs initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience aux changements climatiques sensibles au genre. Il s'agit des activités agricoles, d'élevage, d'agroforesterie et de foresterie, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement.

A la date, la plupart des activités programmées ont été mise en œuvre ou connaissent un début de mise en œuvre. Par rapport à la programmation de départ, on note que dans le domaine de l'élevage le taux de réalisation est de 250%, celui des activités agricoles de 130%, 100% pour l'énergie, 175% pour l'eau, 150% pour l'assainissement et 71,8% pour l'agroforesterie et la foresterie. Cependant, ces taux cachent certaines réalités. En effet, en ce qui concerne l'énergie, bien que les communautés bénéficient de l'éclairage public et utilisent l'électricité pour faire fonctionner les unités de transformation (moulin), l'électricité n'est pas encore dans les ménages. Dans la réalité, il faut noter que le projet n'a pas prévu l'électrification des ménages. Mais à la demande des communautés, le projet a fait des extensions du réseau à des points stratégiques pour rapprocher l'énergie des ménages et leur faciliter le branchement. Les CVD et les ménages doivent s'organiser pour la distribution de l'énergie mise à leur disposition.

Au niveau de l'eau, les communautés des deux écovillages ont accès à l'eau potable mais l'accès reste limité pour Donomadé qui dispose pourtant de 4 points d'eau mais dont un seul est fonctionnel. Cependant le problème est en train d'être résolu par le projet. Dans le domaine de l'assainissement, au regard du nombre insuffisant de latrines, le projet compte appuyer les communautés afin qu'ils doublent le nombre de latrines qui sera porté à 24 avant décembre. Dans le domaine de la foresterie/agroforesterie, la superficie à reboiser est de 10 ha avec des

essences à vocation bois énergie, bois d'œuvre, des fruitiers et des espèces agroforestières. Mais le projet met à disposition plus de plants (soit plus de 15 000) pour couvrir la superficie prévue et aussi distribuer aux populations pour leur plantation individuelle estimées aujourd'hui à près de 8 ha.

Tableau 3 Résultats de mise en œuvre de la composante « Promotion de Moyens d'Existence Durable »

COMPOSANTE 2 : Promotion de Moyens d'Existence Durable	Unités	Ligne de base	Prévision	Réalisation	Taux d'exécution (%)
Elevage					
Fourniture de kit d'élevage et matériaux de construction bergeries	Nbre de kit		5	20	400
Aménagement d'étangs piscicoles	Nbre d'étangs		10	10	100
Agriculture écologique/Cultures biologiques					
Champs communautaires écologique	Nbre	2	2	2	100
Formation des producteurs sur les champs écoles	Nbre formés		50	160	320
Club environnement scolaire	Nbre	0	2	1	50
Périmètres maraichers (milieu scolaire)	Nbre	0	2	1	50
Foresterie/Reboisement					
Réalisation pépinière en milieu scolaire			2	1	50
Plantation communautaire (bois énergie, bois de service, plantes fruitières, agroforesterie)	Ha		16	10,5	65,6
Plantation individuelle (bois énergie, bois de service, plantes fruitières, agroforesterie)	Ha		8	8	100
Energie					
Installation de mini-centrales solaires de 10 KVA	Nbre		2	2	100
Installation de Plateforme multifonctionnelle	Nbre		2	2	100
Formation des femmes à la fabrication des foyers améliorés	Nbre		160	160	100
Vulgarisation de foyers métalliques	Nbre		80	80	100
Eau					
Réalisation de forages positifs	Nbre		2	2	100
Réalisation de postes d'eau équipés d'électropompes solaires	Nbre	2	2	5	250
Assainissement					
Aménagement de cabines de latrines écologiques	Nbre	8	8	12	150
Taux d'exécution global					133,5

4.1.3. Appuis institutionnels/ renforcement des capacités

- **Les institutions bénéficiaires**

L'appui au **ministère de la sécurité et de la protection civile** a concerné l'appui à la création et au fonctionnement de l'Agence Nationale de Protection Civile portant essentiellement sur :

(i) l'élaboration de la stratégie par une expertise de haut niveau, (ii) le lancement et élaboration des outils de gouvernance, (iii) renforcement des capacités des acteurs nationaux en prévention, préparation et réponse aux catastrophes, (iv) l'appui aux travaux de câblage internet pour améliorer son fonctionnement en vue de soutenir les efforts de mise en œuvre de la politique de protection civile.

Le **ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie** a été appuyé à travers la mise en place d'expertise d'appoint (internationale et nationale) pour l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisation du grand Lomé.

L'appui au **ministère de l'équipement rural** a permis la mise à disposition d'une expertise internationale pour la mise en place de l'approche sectorielle

Le **ministère de l'environnement et des ressources forestières** (MERF) a été appuyé à différents niveaux. Il s'agit de : (i) l'édition des curricula scolaires intégrant CC et RRC et formation des enseignants pour leur utilisation, (ii) la prise en charge partielle de la délégation du MERF aux cop20,21, 22 et 23, (iii) la préparation des notes de positionnement du pays, (iv) l'organisation des ateliers de restitution des conclusions des conférences aux sectoriels impliqués dans la lutte contre les effets pervers des CC,(v) l'appui au processus readiness du Togo pour l'accès au fonds vert climat et à la mobilisation du fonds FEM6.

L'appui au **ministère de l'eau** a été fait à travers la mise à disposition d'expertise pour la réalisation de l'étude tarifaire dont les résultats ont permis au ministère de finaliser le plan d'investissement pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (programme d'investissement prioritaire 2018-2022).

▪ **Les partenaires de mise en œuvre de certaines activités du projet**

Le ministère de Développement à la base à travers son programme de développement de plateformes multifonctionnelles a doté les deux écovillages de deux unités dont l'une fonctionne avec l'énergie solaire et l'autre fonctionnant avec du gaz oil. L'installation des plateformes à base d'énergie solaire dans le cadre de l'initiative écovillage est une première au niveau du Togo. Cette approche ouvre de bonne perspective pour réduire la pollution avec l'utilisation du gaz oil et les coûts de production. Des études réalisées par le ministère ont montré que le coût du gaz oil représente 70% des coûts de production des plateformes.

Le ministère de l’Energie a appuyé le projet sur le plan technique en réalisant les études techniques et le suivi, contrôle des travaux installation de l’énergie solaire dans les deux écovillages et assurer la formations des techniciens locaux pour l’entretien des équipements.

Le ministère de l’Agriculture, de l’élevage et de l’hydraulique a appuyé le projet sur le plan technique en réalisant les études techniques et le suivi, contrôle des travaux de réalisation de forages à pompe solaire et d’aduction d’eau dans les deux écovillages et assurer la formations des techniciens pour l’entretien des équipements.

4.1.4. Les activités en cours

Il est nécessaire de noter que l’évaluation finale du projet est arrivée au moment où plusieurs activités sont en cours. Parmi les activités en cours on note : (i) le processus de sélection de consultants/prestataires pour la finalisation de la note conceptuelle à soumettre au FVC, (ii) la réalisation du film documentaire sur les acquis du projet, (iii) l’identification de nouveaux sites d’Eco-villages, (iv) les travaux de rehaussement du niveau de château à Donomadé pour achever le processus d’extension du système d’alimentation en eau potable etc...

Il faut aussi ajouter que des activités telles que l’appui du bureau au pays pour participer aux négociations sur le climat n’interviennent qu’entre novembre-décembre. Le bureau a aussi soutenu le pays dans l’élaboration du schéma d’aménagement du grand Lomé et la mise en place de l’approche sectorielle. Cependant, les résultats escomptés ne sont pas concrets en ce sens que les options proposées sont en étude au niveau du gouvernement.

4.2. Exécution financière

La gestion financière repose sur la mise en place d’un Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) élaboré par le MERF et validé avec le PNUD. La distinction est faite entre le financement de l’appui institutionnel/renforcement des capacités et celui du développement des écovillages/ Eco communes. Le détail sur la gestion financière est consigné dans l’annexe 1.

4.2.1. Appui institutionnel/renforcement des capacités

Il ressort de ce tableau (annexe1) qu’en 2014, pour un budget de 205 000 dollars, 185 084 dollars ont été dépensés avec un écart positif de 19 916 dollars soit un taux d’exécution financier de 90%. En 2015-2016, on note un écart positif de 13 064 dollars soit un taux d’exécution financier de 95%. En 2017-2018, l’écart positif est estimé à 37 580 dollars avec un taux d’exécution financier de 71% soit le plus faible taux qui s’explique par le fait que certaines activités sont toujours en cours.

L'analyse des PTBA dans les détails montre que certaines activités ont enregistré un écart positif comme (i) l'élaboration du projet de prévention et gestion des catastrophes, (ii) l'édition des curricula scolaires intégrant les CC et la RRC et la formations des enseignants pour leur utilisation et (iii) la mise à disposition au profit du ministère de l'équipement rural d'une expertise pour la mise en place de l'approche sectorielle. Par contre d'autres activités comme la mise à disposition d'une expertise de haut niveau pour appuyer la mise en place d'une agence nationale de protection civile et pour l'élaboration du schéma d'aménagement du grand Lomé ont des écarts négatifs.

Les principaux facteurs explicatifs de cette situation sont : (i) les variations du coût de dollar ou de la diminution/augmentation des prix au moment de l'exécution par rapport à ce qui a été recueilli au moment de la prévision, (ii) l'approche task force qui consiste à constituer une équipe pluridisciplinaire pour élaborer certains documents au lieu de recruter un consultant. Dans ce cas, ce sont les perdiems qui sont payés en lieu et place des honoraires.

4.2.2. Développement des écovillage/ éco communes

Le détail sur la gestion financière (annexe 1) montre qu'en 2014, les dépenses étaient à 73 618 dollars sur un budget de 95 000 dollars soit un taux d'exécution financier de 77% avec un écart positif de 21 382 dollars ; entre 2015 et 2016, 385 570 dollars sont dépensés sur un budget de 396 700 dollars soit un écart positif de 11 130 dollars et un taux d'exécution de 97%. Entre 2017 et 2018 sur une prévision de 335 000 dollars, 223 405 dollars sont dépensés soit un écart positif de 111 595 dollars et un taux d'exécution de 67% qui se justifie par le fait que certaines activités sont en cours telles que (i) la réalisation du film documentaire, (ii) l'identification de nouveaux sites d'Eco-villages, (iii) les travaux de rehaussement du niveau de château à Donomadé pour achever le processus d'extension du système d'alimentation en eau potable , (iv) l'organisation du forum des partenaires techniques et financiers, etc. La combinaison des approches task force et approche communautaire adoptées par le projet a sans doute contribué à réduire le coût de réalisation de certaines activités. L'approche communautaire consiste à accompagner les populations avec des experts qui sont des cadres de l'Etat pour la réalisation des activités au lieu de recruter des entreprises.

Les comptes du projet ont fait l'objet de deux audits comptables dont le premier en 2016 et le second en 2017. Le dernier audit est prévu à la fin du projet.

4.3. Analyse de la performance

4.3.1. Pertinence du projet

Le projet de promotion d'un DD et de la résilience des communautés aux changements climatiques s'aligne sur les priorités nationales définies dans la Stratégie de Croissance accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017, elle-même inscrite dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2014-2018 qui vise à améliorer les conditions de vie de la population togolaise.

En sommes, les objectifs poursuivis par le projet et qui visent à lutter contre la pauvreté tout en préservant les ressources naturelles, l'approche participative et inclusive (une attention particulière aux couches défavorisées) du projet sont pertinents pour atteindre les objectifs du développement durable et de la résilience des communautés aux changements climatiques. Les actions inscrites sont des réponses à l'expression de la demande des communautés. L'appui aux différents ministères est pertinent car contribue à l'opérationnalisation des entités mises en place pour la gestion environnementale et sociale et la réduction des risques aux catastrophes naturelles.

4.3.2 Efficacité

▪ **Efficacité du projet par rapport à l'exécution physique**

Du point de vue des activités, des quantités prévues et de la fin programmée du projet, on peut retenir que l'efficacité du projet dans la mise en œuvre de la composante « Développement d'éco village » essentiellement consacrée à la réalisation des études est satisfaisante avec un taux d'exécution physique de 112,5%. Cependant, la non réalisation de l'étude sur le bilan des émissions des gaz à effet de serre affecte négativement le taux d'exécution physique du projet mais pas la cible du projet.

L'efficacité du projet dans la mise en œuvre de la composante « Promotion de Moyens d'Existence Durable » est très satisfaisante avec un taux d'exécution physique de 133,5%.

▪ **Efficacité par rapport à l'atteinte des cibles du projet**

Par rapport à la fin programmée du projet (Décembre 2018), l'efficacité du projet pour atteindre les cibles fixées au démarrage du projet est globalement satisfaisante. Cependant, on note que par rapport aux réalisations du projet, le taux de progrès vers la cible est de 67,5% pour la composante « Promotion de moyens d'existence durable ». Dans la réalité, les 40 initiatives prévues dans le cadre logique du projet n'ont pas été spécifiquement décrites de manière claire. Or, à ce jour plusieurs initiatives pour l'amélioration des conditions de vie des communautés (surtout les femmes) ont été entreprises dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, la

foresterie, la pisciculture, l'apiculture, la transformation des produits, l'accès à l'eau potable et à l'énergie, etc. Globalement tout ce qui est nécessaire pour améliorer les conditions de vie des communautés ont été entreprises dans les deux écovillages même si certaines initiatives sont toujours en cours. En effet, d'autres actions sont prévues pour consolider les acquis et améliorer davantage les conditions de vie des communautés dans les deux éco villages pilotes. En sommes, ces initiatives constituent des moyens et mesures permettant de renforcer la résilience et l'adaptation des populations.

Au regard de ces résultats, il est possible d'affirmer que la cible prévue sera atteinte avec satisfaction mais avec un possible glissement du chronogramme au-delà du mois de décembre. En ce qui concerne l'élaboration de la stratégie nationale de développement des éco villages dotés d'un programme d'action, le développement du programme a été préféré à la stratégie pour faciliter la mobilisation des ressources capitale pour développer l'initiative qui a un fort potentiel d'impact sur les populations rurales.

Tableau 4: Efficacité dans le développement des écovillages

Indicateurs de résultats selon le cadre logique du projet	Valeur la plus récente (A)	Cible visée (B) au démarrage du projet	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé) (A/B)
Composante 1 : Développement d'éco village / d'éco communes			
Plan de gestion écologique/Plan d'investissement	2	2	100
Organes de gouvernance locale mis en place	15	2	750
Charte locale de bonne gestion des ressources naturelles	2	2	100
Bilan des émissions des gaz à effet de serre	0	1	0
Stratégie nationale de développement des éco villages dotés d'un programme d'action	1	2	50
Moyenne pour la composante 1			200
COMPOSANTE 2: Promotion de moyens d'existence durable			
Initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience aux changements climatiques sensibles au genre	27	40	67,5

4.3.3 Efficience

La majorité des activités prévues ont été réalisées et d'autres sont en cours. L'utilisation des ressources financières et humaines au regard des résultats atteints permet de dire que le projet a été globalement efficace. Ce niveau de performance a été obtenu grâce à la combinaison des approches task force et l'approche communautaire. L'utilisation de ces approches ont permis

de réduire le coût de réalisation de certaines activités et d'atteindre des résultats significatifs. Pour la mise en œuvre de la composante « Développement des moyens d'existence durable dans les écovillages » l'utilisation de l'approche communautaire a consisté à accompagner les populations avec des experts cadres de l'Etat pour la réalisation des activités au lieu de recruter des entreprises ce qui a permis de réduire les coûts de l'expertise dans la réalisation des activités du projet. Au niveau de l'appui institutionnel/ renforcement des capacités, certains coûts ont pu être réduits grâce à l'utilisation de l'approche task force qui consiste à constituer une équipe pluridisciplinaire pour élaborer certains documents au lieu de recruter un consultant.

4.3.4 Effets/impacts

L'analyse se base sur la situation avant et avec le projet. L'analyse des résultats et des changements les plus significatifs induits par le projet montre que son intervention a permis des changements positifs dans plusieurs domaines.

Au niveau institutionnel cet appui a permis au pays d'avoir les capacités et des compétences pour l'opérationnalisation des entités mises en place pour la gestion environnementale et sociale et la réduction des risques aux catastrophes naturelles. Il s'agit entre autres de : (i) la création de l'agence nationale de la protection civile, (ii) la préparation et la participation du pays aux négociations sur le climat, (iii) l'évaluation des besoins en matières de développement urbain durable, (iv) la mise en œuvre de l'agenda de Quito, (v) la formulation d'un projet d'adaptation aux changements climatiques à soumettre au fonds vert climats, etc.

Au niveau du volet « développement des écovillages » les effets et les impacts sont les suivants.

- **Effets et impact du projet sur l'organisation sociale dans les villages**

Le projet a permis le renforcement des capacités organisationnelles des communautés jusqu'à la reconnaissance officielle des organes de gouvernance locale. Ceci a influencé de manière positive l'organisation sociale traditionnelle dans les villages. Le champ communautaire a été un facteur de cohésion sociale de par l'organisation qui l'entoure (travaux communautaires, hommes et femmes). Des témoignages concordants montrent qu'avant le projet, il existait des conflits entre certaines familles du village, mais qu'avec le projet ces familles ont pu taire leur conflit à force de se réunir, de travailler ensemble et d'avoir un intérêt commun de développement ; le projet a amené les individus à regarder dans la même direction pour leur développement.

▪ **Effets et impact du projet sur le cadre de vie**

Le cadre de vie des deux communautés a été amélioré à travers : (i) l'accès total à l'eau potable qui a impacté positivement la santé de la population et réduit voire éliminer la corvée d'eau des femmes autrefois obligées de parcourir entre 0,5 et 1 Km pour avoir l'eau de boisson dans les marigots/rivières avec les risques qu'elle soit contaminée, (ii) l'accès à l'électricité à partir du solaire, même si elle ne concerne pour le moment que l'éclairage public et l'usage comme source d'énergie pour les unités de transformation (les ménages n'en disposent pas encore), (iii) la mise en place des plateformes multifonctionnelles qui a permis de réduire la pénibilité et le temps de travail de la femme autrefois obligée de parcourir entre 8 et 10 km pour moudre des graines de céréales et autres produits agricoles, (iv) l'accès à des latrines ECOSAN même si elles sont insuffisantes en nombre au regard des 1400 habitants, leur utilisation a permis d'une part de réduire significativement la défécation à l'air libre. Ce qui permet de réduire la prévalence des maladies diarrhéiques d'une part et d'autre part de disposer de la fumure organique pour la fertilité des sols à partir du modèle ECOSAN.

▪ **Effets et impact du projet sur les secteurs productifs**

Dans le domaine de l'agriculture, les effets et impacts du projet se traduisent à travers : (i) l'adoption des nouvelles techniques de production intégrant l'écologie (agriculture biologique) et qui permettent d'améliorer constamment la fertilité des sols et donc de produire durablement sur les mêmes parcelles (pour le maïs, le rendement moyen estimé est d'une tonne/ha qui est proche de celui du maïs conventionnel), (ii) la diversification des cultures en introduisant ou en proposant des bonnes pratiques culturales pour la production de la banane Plantin, du soja, du piment et de l'ananas, au point que le soja soit devenu prépondérant dans le système des cultures en tant que culture de rente et pour ces effets bénéfique sur la fertilité des sols, (iii) la création de champs communautaires qui contribuent à l'adoption des nouvelles technologies de production, étant considéré comme une ferme expérimentale dont les acquis, les expériences et le savoir-faire sont répliqués par les individus dans leur champ.

Dans le domaine de l'élevage, les effets induits du projet sont ; (i) l'amélioration génétique des races locales et l'adoption par les populations du suivi sanitaire des animaux se traduisant sur le plan physique et monétaire par une amélioration du poids vif des animaux avec plus de valeur ajoutée à la vente comme à l'abattage de l'animal, (ii) la diversification des sources de revenus de la communauté et des ménages à travers le développement de la pisciculture et de l'apiculture.

- **Impact du projet sur les revenus**

L'intervention du projet a permis d'améliorer les revenus dans les deux villages. En effet, au niveau communautaire, l'exploitation de l'eau, du moulin, de l'électricité et de bien d'autres activités est devenue une source de revenu importante. Il s'agit bien de nouvelles recettes pour les villages. L'estimation des recettes avec les présidents des comités de gestion montre que le village de Donomadé enregistre une recette annuelle de plus de 2 millions de FCFA et Ando Kpomey plus de 500 000 FCFA. Les recettes sont utilisées pour les dépenses communautaires notamment les réparations et entretien des équipements.

Tableau 5: Recettes additionnels induits par le projet

Variables	Donomadé	Ando Kpomey	Observations
Recettes eau	100 000	60 000	Le village de Donomadé est largement en avance sur la mise en œuvre des activités du projet. La pisciculture est à ses début à Ando Kpomey)
Recette moulin	213 000	180 000	
Recette poissons	500 000	0	
Recette miel	550 000	50 000	
Recettes chargement portable	25 000	15 000	
Recette champ communautaire	650 000	240 000	
Total	2 038 000	545 000	

Sources : entretiens avec les présidents des commissions, les 3 et 4 octobre 2018.

- **Impact écologique**

La présence d'un couvert forestier plus grand a amélioré la diversité biologique des villages ce qui a un impact positif sur la qualité de l'aire dans et autour des écovillages, l'accès des plantes médicinales et autres.

- **Effets et impact du projet sur l'égalité du genre**

Les actions menées par le projet ont permis de donner plus de place à la femme qu'autrefois. Elles participent au processus de prise de décision et sont impliquées dans la gestion en tant que membres ou présidente de commissions. L'approche de gestion adoptée par les communautés assure une représentation égale des femmes et des hommes. Plusieurs personnes ayant visitées dans les deux villages, ont rapporté que les femmes se montrent désormais de plus en plus enclines à exprimer leurs opinions lors des réunions publiques, surtout lors des visites d'échanges des autorités et des autres communautés (l'occasion nous a été donné de faire le constat, avec une sortie des femmes plus nombreuses que les hommes.). Les femmes sont plus fières en parlant des changements les plus significatifs (CPS) induits par le projet. Vous êtes ému quand une femme fait un récit de vie (comparaison de la situation avant le projet et avec le projet).

Récit de vie d'une femme de Donomadé : Avant de commencer, elle lance un slogan « Femmes solidaires » à trois reprise et les autres femmes de répondre « C'est comme ça » en levant le pouce de la main droite en l'air, signe que les femmes sont debout pour relever les défis du développement de manière communautaire.

Les résultats parlent d'eux même, nous les femmes nous sommes les premières bénéficiaires de ce projet. Avant nous allions chercher l'eau dans le marigot situé loin du village. Souvent l'eau est boueuse mais nous sommes obligées de l'utiliser dans cet état car il n'y avait pas d'autres solutions. Nous parcourions de longues distances pour écraser le grain pour la préparation des repas et souvent une femme peut passer toute une journée avant d'avoir sa farine. Avec le projet, ces difficultés relèvent du passé. Nous avons l'électricité comme ceux de Lomé (la Capitale) et ceci a eu un impact positif sur les études de nos enfants qui étudient sous les lampadaires et sur l'éveil des villageois qui ont la possibilité de suivre la télévision nationale. Nous avons même pu suivre pour la première fois, la coupe du monde 2018 au village. Certains de nos enfants qui étaient partis à Lomé pour faire le « Zémidjéan » (conduite de mototaxi) sont revenus au village pour entreprendre des choses avec nous. Dans le village, les bagarres de femmes étaient fréquentes mais actuellement on se parle franchement quand il ya un problème, nous communiquons beaucoup entre nous grâce à l'approche participative du projet. Nous remercions beaucoup le projet mais nous voulons qu'il continue de nous accompagner notamment pour avoir des crédits, des formations sur la transformation (huile de palme), un centre d'alphabétisation, un centre de santé.

4.3.5 Durabilité et répliquabilité des acquis du projet

Les appuis institutionnels rentrent dans le cadre de renforcement de capacités opérationnelles de ces institutions qui assurent les missions régaliennes de l'Etat ce qui garantit la durabilité des acquis du projet.

En ce qui concerne le développement des écovillages, l'approche participative et inclusive adoptée du projet (diagnostic, définition des priorités par les bénéficiaires) a été un facteur important pour assurer la participation des communautés à l'action. La durabilité des acquis du projet est garantie à travers (i) la transformation des bénéficiaires en acteurs de mise en œuvre à travers l'appropriation des activités du projet, (ii) les changements fondamentaux induits par le projet qui vont inciter les communautés à travailler pour les conserver voire aller de l'avant (eau potable, électricité, latrines, unités de transformation) pour mieux améliorer leurs conditions de vie, (iii) la pérennités des structures de base que le projet a redynamisé ou créé et sur lesquelles il s'est appuyé, (iv) l'implication des structures d'appui de l'Etat qui ont été des partenaires de mise en œuvre du projet pourrait continuer à accompagner les acteurs au besoin (renforcement des capacités), (v) la volonté de l'état Togolais de promouvoir la politique d'écovillage/ éco communes.

Il est fort probable que les acquis du projet soient répliqués par d'autres communautés villageoises en occurrence celles voisines des deux écovillages au regard de plusieurs visites effectuées dans les écovillages par les autres communautés villageoises.

4.4 Examen/ analyse des contraintes/limites et solutions proposées

4.4.1 Au plan institutionnel et de la coordination du projet

Le projet est sous tutelle du Ministère de l'Environnement et des ressources forestières ce qui est conforme au regard des domaines d'intervention du projet. Mais le projet prévoit des activités qui sont mises en œuvre dans les autres ministères tels que celui de la sécurité et de la protection civile, l'eau, l'urbanisme etc. Dans la mise en œuvre de ces projets, le MERF connaît un problème de coordination et de suivi des activités relevant de l'appui institutionnel/renforcement des capacités dans les autres ministères. Le point focal du projet au niveau MERF estime avoir une faible connaissance des informations sur des activités financées par le PNUD en dehors du MERF alors que le rapportage général doit être assuré par le MERF. Cependant, selon les procédures d'exécution nationales (Nex) applicables sur ce projet, les dossiers de demande de mise à disposition des fonds pour la mise en œuvre des activités dans ces ministères sont signés et transmis par le MERF au PNUD et les rapports techniques et financiers des activités sont également transmis par le MERF au PNUD. Le MERF reçoit les rapports techniques et financiers sur lesdites activités, mais ne se donne pas les moyens d'aller vérifier l'exécution. On note aussi une forte mobilité des points focaux du projet ce qui ne permet pas de capitaliser véritablement les acquis des différents accords de financement au niveau du MERF (entre 2014 et 2018, il y a eu 5 points focaux) ; une des raisons serait que le point focal travaille comme un bénévole dans le projet, sans réelle motivation au même titre que leurs collègues dans les projets à financement bilatéral.

Au regard de ces contraintes, le MERF, en tant que signataire des accords de financement avec le PNUD, doit se donner les moyens de suivre l'exécution physique et financière des activités du projet y compris celles mises en œuvre dans les autres ministères. Ceci nécessiterait la mise en place d'une unité de coordinations dotés de moyens adéquats et composée d'un coordonnateur, d'une équipe d'experts selon les domaines couverts et d'un personnel d'appui.

4.4.2. Décaissement et démarrage des activités

Au niveau de l'appui institutionnel, il s'agit des retards dans la mise en œuvre de certaines activités liées à la réaction lente dans le traitement des dossiers au sein des ministères bénéficiaires. Ceci s'explique sans doute par la faible maîtrise des procédures Nex du PNUD.

Au niveau du développement des écovillages, la lenteur dans le traitement des dossiers au niveau du MERF et du PNUD (administratifs, processus de passation de marché, signature des PTA) a parfois occasionné des retards dans le démarrage des activités sur le terrain. Ceci a parfois entraîné un glissement du chronogramme dans la période hivernale avec la reprise des activités agricoles si bien que la mobilisation des acteurs au niveau du village est faible pour les travaux communautaires.

Au regard de cette contrainte, le PNUD et le MERF doivent accélérer le traitement des dossiers de manière à réduire les délais ; il est nécessaire de renforcer les capacités des partenaires pour une meilleure maîtrise des procédures Nex du PNUD.

4.4.3 Au plan technique

Les contraintes et limites d'ordre techniques sont : (i) l'état défectueux des routes, (ii) le manque de moyens adéquats pour les déplacements sur les sites, (iii) l'insuffisance des ressources pour les activités programmées ce qui fait souvent douter les communautés, (iv) la sous-estimation des coûts lors de l'étude de faisabilité de l'électrification des sites car en passant de 5KVIA à 10 KVIA, il n'y a pas eu de redimensionnement ce qui risque de poser un problème technique à moyen terme, (v) la non fonctionnalité des points d'eau à Donomadé (un seul fonctionne sur les 4 points réalisés) ce qui nécessite des travaux de rehaussement du niveau de château en cours de réalisation pour achever le processus d'extension du système d'alimentation en eau potable. Le développement de la pisciculture à Ando Kpomey a rencontré un problème mais une solution est en cours. En effet, une partie du mur construite sur le site pour la sécurisation des étangs contre les crocodiles a cédé sous la pression des eaux de ruissellement qui empruntaient ce côté comme exutoire. Cette situation s'expliquerait par le fait que cette partie a été récemment construite et n'aurait pas donc eu le temps d'être consolidé avant la tombée d'une grande pluie la nuit qui a suivi la fin des travaux. L'utilisation de grille pour la fermeture, en remplacement du mur est une bonne option car elle facilitera l'écoulement de n'importe quelle quantité d'eau. Les travaux sont beaucoup avancés et la grille utilisée semble être de bonne qualité et est même doublée en bas pour constituer d'obstacle aux crocodiles.

En somme la plupart des contraintes techniques sont perçues par le projet qui a déjà pris certaines initiatives pour les lever. Cependant, en ce qui concerne la question du risque potentiel lié au non redimensionnement des installations en adéquation avec la puissance des 10 KVIA, elle doit être discutée avec les techniciens du secteur pour envisager des solutions durables. Les actions suivantes doivent être envisagées : (i) des études techniques sérieuses pour l'électrification des ménages, (ii) étudier le système de redevance pour contribuer à

l'entretien et au renouvellement des installations après projet, (iii) former les acteurs locaux pour l'entretien des équipements, (iv) assurer le suivi des installations électriques après projet.

4.4.4 Approche de mise en œuvre

En ce qui concerne le développement des écovillages, l'approche participative et inclusive du projet (diagnostic, définition des priorités par les bénéficiaires) a été un facteur important pour assurer la participation des communautés. La cohérence externe du projet est appréciable car le projet a réussi à mobiliser et à impliquer les autres ministères techniques et partenaires dans la réalisation des activités (Agriculture/ élevage, Energie. Plan, etc.).

Cependant, on constate que la communauté villageoise d'Ando Kpomey qui a déjà bénéficié d'autre type de financement semble plus attentiste des appuis. Elle ne semble pas avoir des ambitions plus grandes après le projet ce qui n'est pas le cas à Donomadé. Il y a un risque que le fonctionnement actuel ayant permis d'obtenir des acquis se dégrade avec l'importance croissante des recettes à venir si un accent n'est pas mis sur la gestion transparente de ces recettes.

4.4.5 Contraintes pour le financement des activités

Les moyens mobilisés ne sont pas en concordance avec les objectifs à atteindre. Cela est dû à la faible mobilisation des ressources pour le cofinancement des activités programmées.

La capitalisation des acquis du projet, le film documentaire à réaliser, l'organisation du forum des partenaires techniques et financiers sont de bonnes stratégies pour la mobilisation des financements auprès des autres partenaires techniques et financiers.

4.4.6 Les activités programmées avec les communautés mais non réalisées

Pour Donomadé, il s'agit : (i) un centre de santé, (ii) aménagement de la piste reliant le village (iii) un centre d'alphabétisation, (iv) l'acquisition d'un moulin à presse (noix de palme)

Pour Ando Kpomey, il s'agit d'un centre de santé et l'aménagement de la piste pour désenclaver le village. L'électricité dans les ménages est une attente dans les deux villages qui sont disposés à contribuer financièrement.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

▪ Conclusion

L'analyse multidimensionnelle de la mise en œuvre du projet au cours de la mission d'évaluation finale, a permis de faire les constats et de dégager les problématiques suivants qui caractérisent le projet, et détermineront en grande partie les perspectives pour les interventions futures.

Du point de vue des réalisations physiques et financières, plusieurs contraintes ont influencé négativement la mise en œuvre du projet dont la plus importante demeure l'insuffisance des ressources financières du fait qu'il n'y a pas eu d'autres partenaires pour le cofinancement alors que les cibles des indicateurs quantitatifs ont été revues à la hausse au cours de la mise en œuvre du projet. Autrement dit, les moyens mobilisés par rapport aux objectifs à atteindre ne sont pas en concordance.

Cependant, la combinaison des approches task force et approche communautaire adoptées par le projet a contribué à réduire le coût de réalisation de certaines activités et d'atteindre globalement les résultats attendus avec des impacts positifs sur les bénéficiaires (communautés villageoises et Ministères).

Par rapport à la fin programmée du projet et du point de vue de l'exécution physique et financière, la performance du projet est jugée satisfaisante car les activités non ou partiellement mise en œuvre ont été projetées. Il est donc possible d'affirmer que le projet pourra réaliser l'essentiel des activités restantes avec un léger glissement du chronogramme au-delà de Décembre 2018.

Par rapport à l'objectif stratégique du projet, la performance globale du projet est satisfaisante au regard des initiatives communautaires et individuelles développées dans presque tous les secteurs de développement (agrosylvopastoral) et du renforcement des capacités des structures impliquées dans la lutte contre la pauvreté et dans la réduction des risques de catastrophes naturelles.

▪ **Leçons et enseignements**

- L'approche participative et inclusive du projet (diagnostic, définition des priorités par les bénéficiaires) dans la mise en œuvre des projets est un facteur important pour assurer la participation des communautés à l'action ;
- Quand un projet arrive à induire des changements très significatifs, il peut transformer les bénéficiaires en acteurs de mise en œuvre à travers l'appropriation des activités du projet
- Le risque de perte des avantages résultant d'un projet incite les communautés à travailler pour les conserver voire aller de l'avant pour mieux améliorer leur condition de vie ;
- Les changements en milieu rural sont généralement lents mais dès lors que l'intervention du projet repose sur les priorités définies par la base, les progrès sont plus rapides ;

- La communication, l'équité, la transparence sont des valeurs à inscrire davantage dans la gestion communautaire.
- Le modèle écovillages du Togo est typique car il a réussi dans des zones qui n'ont pas une culture associative, ni celle de la décentralisation comme ailleurs (Burkina Faso, Mali, Sénégal) ;
- Le modèle écovillages/éco communes du Togo est très favorable à la décentralisation et pourrait être des zones pour tester la politique de la décentralisation du pays notamment évaluer la capacité des communautés à assurer les fonctions que l'état entend céder aux collectivités locales.
- Le respect de l'autorité du chef du village est important pour réussir les projets de développement et surtout l'approche écovillage.

▪ **Recommandations**

Au terme de l'évaluation finale du projet de promotion d'un développement durable et de la résilience des communautés aux changements climatiques, les recommandations jugées pertinentes sont les suivantes :

Au Ministère de l'Environnement et de Ressources Forestières

- Se donner les moyens de contrôler la mise en œuvre de toutes les activités du projet dont il est ordonnateur et cosignataire des accords de financements ;
- Mettre en place une unité de coordination dotée de moyens humains et financiers adéquats, uniquement dédiée à la mise en œuvre des activités pour les interventions futures.
- Revoir le circuit de traitement et d'approbation des dossiers, afin de contenir, si possible, le délai de traitement des dossiers dans des limites raisonnables,
- Communiquer plus sur les résultats du projet écovillages à l'adresse des acteurs du développement, des politiques et des partenaires Techniques et Financiers
- Former des animateurs endogènes (animateurs relais) pour assurer la vulgarisation/ diffusion des innovations techniques.

Au PNUD

- Diligenter le traitement des dossiers concernant les activités du projet en cours et transmettre ses avis y relatifs, dans les brefs délais (quinze jours).
- Appuyer le MERF dans la communication sur les résultats du projet.
- Renforcer le suivi-évaluation des projets, le suivi de la mise en œuvres des recommandations des missions de supervisions et d'audit ;

Aux communautés villageoises

- Renforcer plus la communication, l'équité et la transparence dans la gestion communautaire.
- Respecter les engagements pris collectivement pour la gestion et le fonctionnement des activités communautaires (exemple les femmes sont plus mobilisées que les hommes lors des travaux dans le champ communautaire).
- Veiller au renouvellement des bureaux conformément aux lois nationales en vigueur concernant les organisations villageoises.

ANNEXE

Documents consultés

1. ATLAS : Principaux indicateurs socio-économiques du secteur rural au Togo.2013. FAO. 53 pages
2. Document du projet. 2014. 40 pages
3. Etude de cas de l'initiative Equateur : Des solutions locales de développement durable pour les gens, la nature et les communautés résilientes. 11 pages
4. Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2014-2018, au Togo. 61 pages
5. Plan d'Actions pour le Développement de la communauté d'Ando Kpomey dans la préfecture de l'Avé, 2015, 52 pages
6. Plan de Développement Local de Donomadé dans la préfecture de Yoto, 2015 ; 29 pages
7. Programme d'Investissements prioritaires pour le développement de l'Eco-village de Donomadé. 2015. 15 pages
8. Programme d'Investissements prioritaires pour le développement de l'Eco-village d'Ando Kpomey. 2015. 24 pages
9. Rapports annuels du projet pour les années 2014, 2015,2016, et 2017
10. Rapport de visite de terrain et réunion technique du comité régional du suivi du programme écovillage. Rapport technique, 12 pages
11. Profil économique du Togo

Exécution financière

Désignations	Prévision			Réalisation financière	Ecart
	Part des bénéficiaires	Part Etat Togolais	Part projet (PNUD)		
2014					
Appuis Techniques/Renforcement de capacités					
Mettre à disposition du MSPC une expertise de haut niveau pour appuyer la mise en place d'une agence nationale de protection civile			40 000	52 898	- 12 898
Elaborer le rapport final du projet de prévention et gestion des catastrophes, impression et diffusion			10 000	4 855	5 145
Mettre en place l'expertise d'appoint pour l'élaboration du schéma d'aménagement du grand Lomé			30 000	55 162	- 25 162
Editer les curricula scolaires intégrant CC et RRC et former les enseignants pour leur utilisation			35 000	23 551	11 449
Editer, imprimer et diffuser le document de la stratégie nationale RRC			10 000	18 999	- 8 999
Mettre à disposition du Ministère de l'équipement rural une expertise internationale pour la mise en place de l'approche sectorielle			80 000	29 619	50 381
TOTAL 1			205 000	185 084	19 916
Développement des éco villages					
Sélection de deux sites pilotes (Eco-villages) pour la promotion du développement durable et résilience aux changements climatiques			10 000	29 155	- 9 155
Organiser les enquêtes et réunions en vue de l'établissement concerté de la situation de référence			10 000		
Animer le processus de diagnostic participatif des besoins et le plan d'action			15 000	44 463	- 29 463
Organisation forum des partenaires techniques et financiers			5 000	-	5 000
Financement des activités du plan d'action			50 000	-	50 000
Organiser les visites de terrain			5 000		5 000
TOTAL 2			95 000	73 618	21 382
2015 - 2016					
Appuis Techniques/Renforcement de capacités					

Désignations	Prévision			Réalisation financière	Ecart
	Part des bénéficiaires	Part Etat Togolais	Part projet (PNUD)		
Appuyer la création de l'Agence Nationale de Protection Civile (lancement et élaboration des outils de gouvernance)			18 000	27 700	300
Renforcer les capacités des acteurs nationaux en prévention, préparation et réponse aux catastrophes (Formation sur les outils d'évaluation rapide)			20 000		
Appui à l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du Grand Lomé (expertise nationale et internationale)			22 000	29 998	- 7 998
Elaboration et diffusion d'un rapport sur les réalisations du PNUD en matière de l'environnement			10 000	18 000	- 8 000
Mettre à disposition du ministère de l'équipement rural, une expertise internationale pour la mise en place de l'approche sectorielle			127 000	108 208	18 792
Finaliser le plan d'investissement de la SPE (études tarifaires)			40 000	40 480	- 480
Appuyer la préparation et la participation du Togo à la COP21			32 000	31 550	450
Appui au processus redyness pour l'accès au fonds vert			24 280	12 000	12 280
TOTAL 1			269 000	255 936	13 064
Développement des éco villages					
Mettre en place les organes et outils de gouvernance et élaborer les plans d'investissement de deux éco-villages intégrant une stratégie de mobilisation de ressources			52 000	53 517	- 1 517
Mettre en œuvre les plans d'investissements des deux éco villages (infrastructures et équipement)			344 700	332 053	12 647
TOTAL 2			396 700	385 570	11 130
2017 - 2018					
Appuis Techniques/Renforcement de capacités					
Appui à l'Agence Nationale de la Protection Civile pour la mise en œuvre de la politique nationale de la protection civile			10 000	22 450	- 12 450

Désignations	Prévision			Réalisation financière	Ecart
	Part des bénéficiaires	Part Etat Togolais	Part projet (PNUD)		
Appui à la préparation et à la participation du Togo aux négociations sur le climat			10 000	17 700	- 7 700
Evaluation des besoins en matière de développement urbain durable et mise en œuvre de l'Agenda de Quito			10 000	20 600	- 10 600
Appui à la formulation d'un projet d'adaptation et de résilience aux changements climatiques à soumettre au fonds vert climat			100 000	31 670	68 330
TOTAL 3			130 000	92 420	37 580
Développement des éco villages					
Identification de deux nouveaux sites d'Eco-village et l'élaboration de leur situation de référence et mise en œuvre des plans d'investissement			76 000	66 500	9 500
Système de production et de distribution d'eau dans les deux éco villages (Implantation d'autres bonnes fontaines et sécurisation des têtes de forage existants)			41 000	28 000	13 000
Païement de la retenue de garanti aux entreprises ayant réalisé les mini centrales et les forages			10 000	11 000	- 1 000
Extension du réseau électrique à des points stratégiques			40 000	30 000	10 000
Développement des plantations communautaires à vocation bois énergie et promotion des foyers améliorés	Mains d'œuvre		45 000	46 000	- 1 000
Appui à l'installation des latrines écologiques pour le renforcement de l'assainissement familiale dans les deux éco-villages pilote	Mains d'œuvre		26 000	17 000	9 000
la mise en place et l'animation des Clubs Environnement pour susciter la culture de protection de l'environnement auprès des enfants			15 000	20 000	- 5 000
Appui en fourniture et matériels de bureau			60 000	4 905	55 095
Réalisation et diffusion d'un film documentaire et autres outils de communication sur les deux éco villages			12 000	-	12 000
Elaboration et diffusion d'un rapport de capitalisation sur les réalisations			10 000	-	10 000

Désignations	Prévision			Réalisation financière	Ecart
Composantes/Activités	Part des bénéficiaires	Part Etat Togolais	Part projet (PNUD)		
du PNUD en matière d'environnement					
TOTAL 4			335 000	223 405	111 595
Totale Exécution financière			1 430 700	1 216 033	214 667

Liste des personnes et structures rencontrées

NUM	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT
1	ABIZIOU Tchinguilou	PNUD	Environnement et poverty programme officer climate change specialist	(+228)22212008
2	AWOUGNON Eric c.	Inspection des ressources forestières	Gestionnaire-economiste administrateur du fonds pour l'environnement mondial	(+228) 90134504
3	Lt/col YOMA baka	National civil protection agency	Chief executive	(+228) 90051446
4	GBETEY kokouvi Akpamou	Ministère de l'environnement et des ressources forestières	Directeur des études et de la planification	(+228) 90931762
5	AGBOSSOUMONDE Koffi	MERF	Point Focal Eco-village	+228 90962904
6	Lieutenant ATTILAK. Mawussema	Ministère de l'environnement et des ressources forestières	Directeur préfectoral de yoto	(+228) 90862761
7	AKINTOLA Akibode Nelson s.	National agency for civil protection	Geographer specialized in hydrosystem and project management director of prevention, cooperation and humanitarian affairs	(+228)90022528
8	GBINGBARA Mondjouni Faustin	PN-PTFM	Expert charge de la formation et du suivi-évaluation, ingénieur agro-economiste	(+228)90338847
9	MEATCHI Gervais t.	Direction de la planification et des politiques du développement	Directeur	(+228) 22212745
10	FALL Mactar	PNUD	Représentant Résident Adjoint	(+228) 22216528
11	METETEITON Epiphane	PNUD	Houmey eklu-koevanu	(+228) 22212008
12	ANTONIO Ayélé Flore	PNUD	Associée du programme	
13	ASSILEVI Justine	PNUD	Associée du programme	
14	POUYO Alexandre	PNUD	Associée du programme	
15	ANIKANOU Akouavi Rose	PNUD	Associé du programme. Unité environnement	

16	MANEKPO Kodjo	Donomadé	Chef du village de Donomadé	(+228) 98 94 4641
17	TETE Ablam	Donomadé	CVD de Donomadé	(+ 228) 92 23 16 33
18	KOTO Kuma	Ando Kpomey	Chef d'Ando Kpomey	(+ 228) 99 51 71 66
19	KOTO Djisa	Ando Kpomey	CVD Ando Kpomey	(+228) 90 26 77 64
20	Populations des éco-villages	Donomadé et Ando Kpomey		

NUM	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT
1	ABIZIOU Tchinguilou	PNUD	Environnement et poverty programme officer climate change specialist	(+228)22212008
2	AWOUGNON Eric c.	Inspection des ressources forestières	Gestionnaire-economiste administrateur du fonds pour l'environnement mondial	(+228) 90134504
3	Lt/col YOMA baka	National civil protection agency	Chief executive	(+228) 90051446
4	GBETHEY kokouvi Akpamou	Ministère de l'environnement et des ressources forestières	Directeur des études et de la planification	(+228) 90931762
5	AGBOSSOUMONDE Koffi	MERF	Point Focal Eco-village	+228 90962904
6	Lieutenant ATTILAK. Mawussema	Ministère de l'environnement et des ressources forestières	Directeur préfectoral de yoto	(+228) 90862761
7	AKINTOLA Akibode Nelson s.	National agency for civil protection	Geographer specialized in hydrosystem and project management director of prevention, cooperation and humanitarian affairs	(+228)90022528
8	GBINGBARA Mondjouni Faustin	PN-PTFM	Expert charge de la formation et du suivi-évaluation, ingénieur agro-economiste	(+228)90338847
9	MEATCHI Gervais t.	Direction de la planification et des politiques du développement	Directeur	(+228) 22212745
10	FALL Mactar	PNUD	Représentant Résident Adjoint	(+228) 22216528
11	METETEITON Epiphanie	PNUD	Houmey eklu-koevanu	(+228) 22212008
12	ANTONIO Ayélé Flore	PNUD	Associée du programme	
13	ASSILEVI Justine	PNUD	Associée du programme	
14	POUYO Alexandre	PNUD	Associée du programme	
15	ANIKANOU Akouavi Rose	PNUD	Associé du programme. Unité environnement	

16			Chef du village de Donémadé	(+228) 98 94 4641
17			CV de Donomadé	(+ 228) 92 23 16 33
18			Chef d'Ando Kpomey	(+ 228) 99 51 71 66
19			CVD Ando Kpomey	(+228) 90 26 77 64
	Populations des éco-villages	Donomadé et Ando Kpomey		

Termes de référence

Mission d'évaluation du projet Promotion d'un développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques (DD/CC)

Contexte et justification

Le Togo à l'instar de la plupart des pays africain, connaît des problèmes de dégradation des ressources naturelles dus aux conditions climatiques extrêmes et à un niveau de pauvreté élevé des populations surtout en milieu rural, exerçant ainsi une forte pression sur les ressources environnementales et surtout forestières. On note une forte dégradation du couvert forestier due aux effets combinés des pratiques agricoles non durables, des aléas climatiques et de la surexploitation de la ressource, le faible accès des populations, en particulier celles vivant en milieu rural, la faible utilisation des sources d'énergies renouvelables.

L'agriculture demeure la base de l'économie, employant 60% de la population active mais elle est fortement vulnérable aux aléas climatiques. Les aléas climatiques l'agriculture, diminuant l'offre des produits végétaux et animaux, et induisent une augmentation de la pauvreté. Le secteur forestier est intrinsèquement lié à l'agriculture par sa contribution à la préservation et la fertilité des sols mais le constat est que le rythme de déboisement est aujourd'hui élevé.

Aussi, le pays dispose des terres arables et des potentialités aquacoles importantes mais qui sont jusqu'alors sous exploitées.

Les ressources ligneuses et la biomasse, principale source d'énergie au Togo, se raréfient sur toute l'étendue du territoire. La diminution de l'offre des services écologiques des forêts constitue un facteur de dégradation des terres, de perte de la biodiversité, de pénurie en bois, d'assèchement des points et plans d'eau, de régression des zones humides, etc. Cela entraîne des conséquences sur l'appauvrissement des terres, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la perte de revenus pour les producteurs et une augmentation de la pauvreté monétaire et non monétaire.

En matière d'énergie, le bois demeure la principale source d'énergie pour la cuisson. On note cependant une certaine évolution : la proportion des ménages utilisant le bois pour la cuisson qui était de 58,7% en 2006 est passée de 53,0% en 2011 à 50,4% en 2015 selon les enquêtes (QUIBB 2015).

Ce qui appelle au renforcement des capacités techniques des acteurs, et nécessite des appuis opérationnels au profit des communautés rurales à s'adapter aux changements environnementaux en général, et en particulier aux changements climatiques.

Pour inverser les tendances et pouvoir trouver des solutions durables en vue de l'amélioration de la résilience des communautés locales aux effets néfastes des changements climatiques, le gouvernement togolais a mis en place des cadres stratégiques nationaux de référence pour la gestion durable de l'environnement ainsi que pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes.

C'est dans cette perspective que depuis 2014, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) apporte au gouvernement du Togo, une assistance technique qui vise à promouvoir la gestion communautaire des ressources naturelles dans l'optique de durabilité en combinant dans une même approche l'autosuffisance alimentaire et énergétique, la lutte contre les

changements climatiques et la préservation de l'environnement aussi bien au plan local que global, tout en fournissant une meilleure qualité de vie aux populations à travers le développement des éco villages. Cet appui s'est traduit par la mise en œuvre du projet de Promotion d'un développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques (DD/CC). Il vise à asseoir une démarche liant étroitement les actions de sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la pauvreté, en prenant en compte l'autosuffisance alimentaire et énergétique, la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement aussi bien au plan local que global, à travers des initiatives communautaires innovantes sensible au genre.

Ce projet comporte deux composantes :

- Développement d'éco villages/d'éco communes (DEV-ECO), et ;
- Promotion de Moyens d'Existence Durable (MED).

La démarche retenue a consisté à l'élaboration des programmes d'investissements prioritaires à mettre en œuvre dans les deux éco villages pilotes (Ando-Kome et Do nomade) afin de contribuer à la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces programmes d'investissements prioritaires s'articulent autour de cinq (5) composante à savoir : (i) bonne gouvernance locale ; (ii) maîtrise de l'eau ; (iii) énergie renouvelable et réduction des gaz à effet de serre ; (iv) santé et cadre de vie et (v) moyen d'existence durable.

Le projet de Promotion d'un développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques est aligné sur les priorités de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), les axes d'intervention de l'UNDAF, les orientations du Plan stratégique du PNUD 2014-2017, et les composantes du CPAP 2014-2018. Il vise à : (i) apporter une assistance technique au gouvernement pour la formulation et la mise en œuvre de politiques favorisant la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles à travers la démultiplication des initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience aux changements climatiques sensibles au genre.

Le projet est dans sa phase finale et il est prévu une évaluation afin de capitaliser les succès et réajuster les interventions dans le nouveau cycle de programmation du PNUD. Elle permettra d'analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions ainsi que les forces, faiblesses, opportunités et contraintes en lien avec les performances réalisées dans le domaine du développement local durable et la résilience des communautés aux changements climatiques au Togo.

2 Objectif de l'évaluation

L'objectif de cette évaluation est d'analyser les performances et les résultats du projet développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques en tenant compte de ses objectifs et de la pertinence des diverses activités menées dans le cadre de la mission assignée au projet et des directives ultérieurement initiées par le PNUD et les autres parties prenantes audit projet.

L'évaluation fera également des recommandations sur l'opportunité et les moyens de la poursuite de l'appui du PNUD aux initiatives de promotion de développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques.

De manière spécifique, l'évaluation permettra de :

- Mesurer les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats attendus du projet au regard des indicateurs de la matrice des résultats en tenant compte du contexte de mise en œuvre et de mobilisation des ressources ;
- Documenter et analyser la pertinence des différentes activités du projet (programmation, coordination, résultats, contraintes, opportunités, défis) ;
- Evaluer les modalités de gestion et des arrangements institutionnels utilisés dans la mise en œuvre du projet ;
- Examiner la participation des différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de ce projet ainsi que les partenariats qui en découlent ;

- Dégager des conclusions et recommandations permettant aux PNUD d'améliorer ses interventions dans le domaine du développement local durable et la résilience des communautés aux changements climatiques.

3 Champ de l'évaluation et questions à couvrir

3.1 Exécution du projet

Evaluer les performances du projet en relation avec ses objectifs. Déterminer le niveau d'exécution des activités programmées et les leçons à retenir, les bonnes pratiques et les points faibles identifiés lors de l'exécution des activités.

3.2 Pertinence

Evaluer la pertinence des activités, des produits, résultats et indicateurs du projet.

3.3 Efficacité

Vérifier dans quelle mesure les ressources (humaines, matérielles et financières) mises à disposition ont été utilisées de manière appropriée pour atteindre les objectifs préconisés. Préciser la valeur ajoutée du PNUD en matière de développement local durable et la résilience des communautés aux changements climatiques ainsi que les aspects liés à la stratégie de partenariat, son impact sur la réalisation des objectifs. L'évaluation se penchera sur le niveau de réalisation des différentes composantes du projet, à savoir : le développement d'éco villages/d'éco communes (DEV-ECO), et la promotion de moyens d'existence Durable (MED) et sur la mise en œuvre des composantes des programmes d'investissement prioritaires : (i) bonne gouvernance locale ; (ii) maîtrise de l'eau ; (iii) énergie renouvelable et réduction des gaz à effet de serre ; (iv) santé et cadre de vie et (v) moyen d'existence durable.

3.4 Impact

Vérifier et évaluer l'impact des actions du projet.

3.5 Durabilité

Juger de la durabilité des résultats atteints au terme de la mise en œuvre du projet, leur appropriation, surtout dans la perspective de leur pérennisation par les acteurs et institutions nationales impliqués dans la mise en œuvre du projet.

3.6 Bilan du renforcement des capacités en matière de développement local durable et la résilience des communautés aux changements climatiques

Evaluer la qualité des activités menées en vue du développement local durable et de la résilience des communautés aux changements climatiques en termes de leur conformité aux meilleures pratiques et faire le bilan du fonctionnement des organes de gouvernance mis en place dans les éco villages, des relations que ces organes entretiennent avec les Ministères impliqués dans le projet ainsi que les voies et moyens de tirer profit des acquis du projet.

Evaluer l'assistance fournie par le PNUD pour le renforcement des capacités en matière de développement local durable et la résilience des communautés aux changements climatiques.

4 Produits escomptés

Le principal produit attendu de cette mission est le rapport d'évaluation du projet Promotion d'un développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques.

Le consultant retenu fournira :

- Au début de la mission, une note méthodologique assortie d'un plan de travail et d'un chronogramme détaillé ;
- Le rapport provisoire qui inclura tous les aspects en lien avec les résultats attendus de cette étude et ;
- Un rapport final prenant en compte les observations formulées par les parties prenantes du projet.

5 Durée, méthodologie et composition de la mission

La mission aura une durée d'un (01) homme/mois. Elle se déroulera en étroite liaison avec le ministère en charge de l'environnement, le ministère en charge de la gestion des risques de

Catastrophes, le PNUD, ainsi que les partenaires au développement et autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet.

6 Compétence et aptitude du consultant

Le consultant à qui sera assignée la présente mission devra faire preuve de :

- Bonnes Connaissances des questions de développement local durable et de résilience des communautés aux changements climatiques ;
- Aptitude à conduire des travaux d'analyse, de recherche et de synthèse ;
- Proactif et aptitude à travailler en équipe et à discuter avec des représentants gouvernementaux et multilatéraux ;
- Excellente maîtrise du français aussi bien à l'écrit qu'à l'oral ;
- Capacités à communiquer et à faciliter effectivement des réunions entre différents acteurs.

Le (la) consultant (e) devrait avoir les qualifications et compétences suivantes :

- Diplôme universitaire d'au moins BAC + 5 en économie, gestion de l'environnement, développement rural, agronomie, agroéconomie, en développement durable, sciences sociales ou tout autre domaine équivalent ;
- Au moins dix (10) ans d'expériences avérées dans les domaines du développement, du suivi-évaluation, de l'étude d'impact des programmes et projets de développement ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) études similaires (étude d'impact, évaluation finale, etc.) ;
- Bonne connaissance de la politique nationale en matière du développement local, développement à la base, développement rural, de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), des documents stratégiques et politiques de développement au Togo et des ODD ;
- Bonne capacité rédactionnelle et d'analyse ; Bonne connaissance des interventions du PNUD au Togo.

7 Candidature

Le (la) consultant (e) intéressé (e) doit soumettre un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

❖ UNE PROPOSITION TECHNIQUE (enveloppe/fichier N°1)

- i. Note explicative sur la compréhension des Tr et les raisons de la candidature ;
- ii. Brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée ;
- iii. CV incluant les expériences similaires et comportant au moins 3 références récentes ;

❖ UNE PROPOSITION FINANCIERE (enveloppe/fichier N°2)

Une proposition financière incluant les honoraires, les perdîmes de terrain et les frais généraux liés au déplacement, la communication et la reprographie.

8 Aspects logistiques

Le bureau du PNUD Lomé facilitera le programme et le travail de la mission, qui jouira d'une indépendance totale dans la formulation de ses conclusions.

9 Financement de la mission

Le coût de la mission sera pris en charge par le budget du projet.